

Personnes présentes :

- Mme Mercier et M Bouvry, adjoints au maire
- Mme Hurtau, DDEN
- Mme Micoine, M Malaise représentants des parents d'élèves
- Mme Marchesseau, Mme Cochard, M. Lecomte, Mme Dubeau (directrice), équipe enseignante

Personnes excusées : M. Delabroy, Mme Habrie, Mme Schmit

En introduction : Question du branchement du nouveau photocopieur et de l'augmentation du débit internet constaté

1) Vote du règlement intérieur :

Aucune modification n'a été proposée cette année. L'ancien règlement intérieur a été adopté à l'unanimité par tous les membres du conseil d'école. Le règlement intérieur doit être signé et conservé par les familles.

2) Bilan de début d'année scolaire

✓ L'effectif de l'école est désormais de 66 élèves alors qu'il était de 68 élèves en début d'année. Il y a eu 2 radiations et 2 autres radiations sont encore prévues normalement en cours d'année. Des logements s'étant libérés sur la commune, nous espérons pouvoir accueillir de nouveaux élèves dans les prochains mois.

✓ Voici la nouvelle répartition pédagogique :

Classe de Mme Marchesseau - 21 élèves	TPS : 3 élèves	PS : 8 élèves	MS : 10 élèves
Classe de Mme Cochard- 13 élèves	GS : 4 élèves	CP : 9 élèves	
Classe de M. Lecomte- 20 élèves	CE1 : 11élèves	CE2 : 9élèves	
Classe de MmeChirol /Mme Dubeau-14 élèves	CM1 : 6 élèves	CM2 : 8 élèves	

✓ Pour l'année scolaire 2017-2018, on estime le groupe de PS à 10 élèves et 8 élèves de CM2 partiront au collège. Les effectifs sont bas et entraînent un sérieux risque de fermeture de classe.

- Composition de l'équipe éducative :
 - ATSEM : Mme Brotteaux Marie-Françoise
 - Un nouvel agent communal a été recruté, il s'agit de Marie-Helene Wourms.
 - Enseignants : Deux nouveaux enseignants ont été nommés sur l'école, il s'agit de M. Lecomte (classe de CE1/CE2) et Mme Chirol, cette dernière assure la décharge de direction. Elle est présente tous les mardis et un mercredi sur quatre dans la classe de CM1/CM2.
 - Il n'y a plus d'AVS présente dans l'école lors de ce début d'année scolaire car aucun besoin n'a été identifié.

- Bilan de l'accueil des TPS

La scolarisation des élèves de TPS est soumise à un règlement défini en collaboration entre la mairie et l'école. Trois élèves de TPS sont actuellement inscrits mais la rentrée pour l'un d'eux a été reportée suite à des difficultés d'adaptation. L'accueil se fait selon un projet individualisé et évolutif qui s'adapte aux besoins de chacun. Ces élèves ont bénéficié d'une rentrée échelonnée avec des temps courts de présence à l'école au départ. L'enseignante précise que la présence d'élèves de TPS dans la classe reste difficile car ils nécessitent beaucoup d'attention et cela nuit parfois au calme de la classe. Une « tente de repos » a été achetée pour la classe et est très prisée par les élèves. La question de l'accueil des TPS pour l'année prochaine se pose, ce dispositif pourra être maintenu dans la mesure où les conditions restent favorables (effectif de la classe peu élevé, pas plus de deux niveaux dans la classe). Nous remarquons que l'accueil des élèves de TPS s'inscrit dans le projet du REP de Coutras.

3) Présentation du dispositif APC (aide pédagogique complémentaire)

L'APC a lieu tous les lundis soirs de 15h45 à 16h45 en groupes restreints. Ce dispositif concerne les enfants ayant des difficultés ponctuelles ou plus durables. C'est le conseil des maîtres qui identifie les élèves relevant de ce dispositif à partir des évaluations de classe. Chaque période, les compétences travaillées ainsi que les élèves concernés sont modifiés. Les familles concernées par le dispositif reçoivent une fiche d'inscription, l'APC n'est pas obligatoire.

1^{ère} période, 3 groupes :

- 1 groupe de CP : écrire sur une ligne, dans un rail
- 1 groupe de CE1/CE2 : lecture de mots / additions et soustractions posées et résolution de problèmes
- 1 groupe de CM1/CM2 : numération : lire et écrire les grands nombres

2^{ème} période, 4 groupes :

- 1 groupe de CP : méthodologie de présentation orale d'un livre
- 1 groupe de CE1/CE2 : compréhension de lecture
- 1 groupe de CM2 : la résolution de problèmes choisir la bonne opération
- 1 groupe de CM2 : orthographe, révision des correspondances de certains graphèmes/phonèmes.

4) Présentation des TAP (temps d'accueil périscolaire)

Les TAP sont organisés en 3 groupes, chacun correspond à un cycle. L'inscription est gratuite et se fait par période.

Période 1 :

- Cycle 1 : activités ludiques
- Cycle 2 : tir à l'arc +activités physiques
- Cycle 3 : poney + école multi-sports

Période 2 :

- Cycle 1 : activités créatives
- Cycle 2 : musique + activités créatives
- Cycle 3 : origami + école multi-sports

Le groupe 2 a du être partagé car les élèves présents sont très nombreux. La recherche d'une activité pour le cycle 3 lors de la période 3 est encore en cours. Un document d'inscription pour plusieurs périodes à la fois est envisagé, cela permettra d'en simplifier la gestion.

5) Présentation du nouveau bureau FCPE et activités menées

L'association compte dix membres. Le bureau reste inchangé mais quatre nouveaux parents ont été intégrés. De nombreuses actions ont été menées et sont en projet pour l'année scolaire en cours :

- La transhumance des brebis
- Le défilé d'halloween en soirée, avec une soupe en fin de tour
- L'organisation et la buvette pour le spectacle de Noël
- Chocolats de Noël (commandes via catalogue)
- Le loto est prévu un samedi soir, le 11 mars
- La kermesse en collaboration avec l'école
- Le carnaval en collaboration avec Mme Marchesseau
- Eventuellement un concours photo

L'association se propose d'aider l'école pour l'achat de matériel à préciser (ballons, vélos).

6) Sécurité à l'école

Il faut distinguer deux dispositifs :

- Le registre de sécurité incendie : il est lié aux incendies qui peuvent survenir dans l'enceinte de l'école. Il y a 3 exercices d'évacuation par an vers un point de rassemblement identifié par l'ensemble des usagers de l'école. Le signal utilisé est la corne de brume.
- PPMS : le plan particulier de mise en sûreté est un dispositif réglementaire obligatoire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne afin d'assurer la sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'école (naturel, technologique ou intrusion). Le but est d'apprendre à réagir et d'acquérir de bons réflexes dans des situations identifiées comme possibles. Deux procédures sont envisagées : l'évacuation et le confinement. Trois exercices seront effectués pendant l'année. Le premier a été imposé par le ministère, il a eu lieu le 14 octobre et concernait l'intrusion. Les informations transmises aux élèves et les postures sont différentes selon le niveau de la classe. Du matériel sera acheté par la mairie pour permettre la mise en œuvre du PPMS : un mégaphone pour donner l'alerte, des mallettes de matériel pour faire face à un confinement, ... Nous rappelons que si le PPMS est activé et pour des raisons de sécurité, les élèves ne seront pas remis aux parents. Les parents ont été destinataires dans le cahier de liaison d'un document expliquant le PPMS et les informant de la date et de la nature du 1^{er} exercice, ils ont également reçu un guide émanant du ministère intitulé la sécurité des écoles. Nous rappelons aux parents qu'il faut éviter les attroupements et rassemblements devant l'établissement.

7) Projet de REP et élaboration des fiches actions

Depuis 2015, le projet de réseau remplace le projet d'école. Une dizaine de fiches actions ont été élaborées par l'équipe enseignante pour répondre concrètement aux objectifs. L'axe 1 : *Garantir l'acquisition du « Lire écrire parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle* a été privilégié notamment l'objectif 1, améliorer la production orale et écrite. L'équipe a également travaillé sur l'objectif 4 : Mettre en place un objet unique pour PEAC (le parcours d'éducation artistique et culturelle) dans le parcours de l'élève. Chaque classe s'est inscrite dans un projet départemental et un support commun d'école a été prévu. Pour mettre à bien l'objectif 8, concernant l'évaluation des acquis des élèves, il y a 2 nouveautés :

- En maternelle, le livret scolaire est remplacé par un carnet de suivi (un classeur bleu) dans lequel seules les réussites de l'enfant apparaîtront. Il n'y aura plus d'annotations sur les fiches des élèves. Les parents seront invités à venir dialoguer avec l'enseignant pour obtenir de plus amples renseignements sur la scolarité de leur enfant.

- Le livret scolaire unique sera utilisé à partir du CP et jusqu'à la classe de 3^{ème}. Chaque trimestre, un bilan du suivi des acquis des élèves sera distribué aux parents. Il précise les principaux éléments du programme travaillés et il positionne l'élève au regard des objectifs fixés selon une échelle à quatre niveaux : dépassés, atteints, partiellement atteints, non atteints.

8) Ouvrir une réflexion sur les moments de récréation et les jeux de cour

De nombreuses disputes ont été constatées en cour de récréation. La FCPE a proposé un budget pour l'achat de jeux de cour. Nous avons discuté de différentes idées : vélos, cerceaux, pneus en plastique, ballons en mousse, élastiques, cages de but amovibles et grosses craies. La mise en place de grosses structures ne semble pas envisageable à cause de la géographie de la cour. Les élèves les plus grands seront sollicités par l'intermédiaire de boîtes à idées dans les classes.

9) L'arbre de Noël

L'arbre de Noël aura lieu à la salle polyvalente de Porchères mardi 13 décembre. Les élèves présenteront des chants puis un goûter sera organisé. Des calendriers réalisés à partir des productions des élèves seront mis en vente.

Le prochain conseil d'école aura lieu jeudi 9 février de 17h à 19h.